Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

DELIBERATION N°2025-32

Mise en place des statuts du SEBV

Extrait du Registre des Délibérations

CONSEIL SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 15h00, le Comité Syndical du SEBV, régulièrement convoqué le dix-sept septembre 2025, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGOURD, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 79
Nombre de membres en exercice : 79
Quorum à atteindre en temps normal : (79/2+1) : 40
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 18

En l'absence de quorum atteint lors du Comité Syndical du 16/09/2025, selon l'article L.2121-17 du CGCT applicable également aux syndicats, le Comité Syndical, à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, délibère valablement sans conditions de quorum. Seules les questions à l'ordre du jour de la 1ère réunion sont examinées sans vérification du quorum.

Présents : 15

M.	PROVOST Sylvain	Titulaire		CA Pays de Dreux	FONTAINE-LES-RIBOUTS
M.	ROY Raymond	Titulaire		CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire		CA Pays de Dreux	OULINS
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire		CA Pays de Dreux	St-GEORGES-MOTEL
Mme	LE BRIS Martine	Titulaire		CA Pays de Dreux	SAUSSAY
M.	GOALES André	Suppléant de	M. BERTHELIER	CA Pays de Dreux	TREON
M.	RIGOURD Daniel	Titulaire		CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VIILIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	GALERNE Michel	Suppléant de	M. MOLET	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SOULAIRES
M.	LETENNEUR Gilbert	Suppléant de	M. GATINE	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE
M.	RAULIN Didier	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY
M.	PUCHETA Xavier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	NOWAKOWSKI Denis	Suppléant		Seine Normandie Agglomération	GADENCOURT
M.	DUVAL Alain	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	PACY SUR EURE

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

M. Bauchet délégué titulaire de SNA à M. Pucheta
Mme De Pidoue déléguée titulaire de CA Pays de Dreux à Mme Paturel
M. Courtat délégué titulaire de SNA à M. Duval

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

Absents excusés : 15

Mme	LOISY Pauline	Suppléant de	Mme QUENTIN	CA Pays de Dreux	ABONDANT
Mme	COURCIER Corinne	Suppléante de	Mme MARAND	CA Pays de Dreux	AUNAY-SOUS-CRECY
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Titulaire		CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
Mme	DUVAL Dominique	Titulaire		CA Pays de Dreux	EZY-SUR-EURE
M.	MAUFRAIS Aurélien	Titulaire :		CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	CHESNEL Cyril	Suppléant de	M. MAUFRAIS	CA Pays de Dreux	ROUVRES
M.	LUBOW Dominique	Titulaire :		CA Pays de Dreux	St-ANGE-ET-TORCAY
M.	STEPHO Damien	Titulaire		CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	MALANDAIN Sylvain	Suppléant de	M. STEPHO	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	MAILLARD Patrick	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Ile de France	LORMAYE
Mme	VIBOUD Danièle	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
Mme	JEZEQUEL Annie	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	JOUY SUR EURE
M.	GIRARD Didier	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	TROGNON Luc	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT
M.	DUHAMEL Charles	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	CHAMBRAY

Également présents (sans voix délibérative) : 1

M.	ROUILLARD	Observateur	CA Pays de Dreux	ROUVRES

Participaient également à la réunion :

Mme JAFFRY, Mme LAZ, Mme WALLET-JEGOUZO, M. POITEVIN, M. LAGARDE, M. METAYER.

Monsieur Galerne est nommé secrétaire de séance.

Exposé du Président :

Le Président rappelle aux délégués du comité syndical que les communes, et leur groupement, interviennent de longue date dans la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. De ce fait, l'atteinte du bon état de ces bassins passe par une gestion équilibrée et durable des cours d'eau et des milieux aquatiques au sein d'un syndicat unique de bassin.

Ainsi, après avis favorable des commissions départementales de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) de l'Eure et d'Eure-et-Loir, les préfets de l'Eure et d'Eure-et-Loir ont pris un arrêté inter préfectoral fixant le périmètre de fusion du Syndicat mixte fermé Eure-Blaise-Vesgre (SEBV).

Le syndicat fusionné est composé des 4 EPCI à fiscalité propres suivantes :

- L'agglomération du Pays de Dreux pour 31 communes ;
- Evreux Porte de Normandie pour 6 communes ;
- Seine Normandie Agglomération pour 14 communes ;
- La communauté de communes de Portes Euréliennes d'Illes de France pour 11 communes ;

Le SEBV exerce pour ses membres la compétence GEMAPI, qui correspond aux missions suivantes de l'article L. 211-7 –I bis du code de l'environnement :

- Item 1° : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, en vue de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- Item 2° : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, des lacs et plans d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau. L'entretien étant entendu dans le cadre de programmation pluriannuelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025

prévue à l'article L. 215-15 du code de l'environnement, et à l'exclusion des travaux d'entretien régulier, tels que définis à l'article L. 215-14 du même code et relevant de l'obligation des propriétaires privés ;

- Item 5° : La défense contre les inondations ;
- Item 8° : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

L'objet de la présente délibération vise à soumettre au vote du Comité syndical les modifications statutaires visant :

- Les modalités de représentation des membres au sein du comité syndicat portant de 79 à 31 le nombre de délégués syndicaux ;
- Les dispositions financières relatives aux participations ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5711-2, L5211-20 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20/12/2024 portant création du syndicat Eure – Blaise -Vesgre, issu de la fusion du syndicat mixte ;

Considérant le projet de modification des statuts du SEBV annexé à cette délibération ;

Après en avoir délibéré à La majorité (16 votes POUR – 2 votes ABSTENTION), le Comité Syndical décide :

- D'approuver le projet de modifications statutaires tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'approuver la modification de la composition du comité syndical et les dispositions financières et fiscales ;
- D'autoriser, le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Daniel RIGOURD

DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,

Daniel RIGOURD

SEBV

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

ARRIVE LE :

- 2 OCT. 2025

SOUS-PREFECTURE
DE DREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/12/2025
Publication : 30/12/2025